

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 116
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 FAYOLLE Marion : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et FAYOLLE Marion , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 117
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 CATTEAU Emilie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et CATTEAU Emilie, formatrice pour FREE CADRE , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 118

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 RODRIGUES Nathalie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et RODRIGUES Nathalie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 119

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 CHATELARD Rachel : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et CHATELARD Rachel , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 120

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 CARTAILLER David : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et CARTAILLER David , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 121
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 FARJAT Sayanora : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et FARJAT Sayanora , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 122

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GAURUT Mickael : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GAURUT Mickael , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 123

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 FORISSIER Sébastien : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et FORISSIER Sébastien , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 124

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GIOVANNINI Sébastien : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GIOVANNINI Sébastien , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 125

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GAUDARD Carine : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GAUDARD Carine , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 126

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GUICHARD Fabrice : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et , GUICHARD Fabrice , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 127

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 ARRAMI Stéphane : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et ARRAMI Stéphane , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 128

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 FORESTIER Fabienne : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et FORESTIER Fabienne , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 129

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 BENBOUAZZA Hasen : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et BENBOUAZZA Hasen , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 130

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GRANDPIERRE Thierry : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GRANDPIERRE thierry, formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 131

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 DELEAU Patrick : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et DELEAU Patrick , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 132

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GRANDJEAN Samia : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GRANDJEAN Samia, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 133

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 LARGERON Valérie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et LARGERON Valérie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 134

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GAVORY Fabien : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GAVORY Fabien , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 135
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 COHEN Dan : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et COHEN Dan , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 136
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GRANGER Stéphanie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GRANGER Stéphanie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 137

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 DANOUN Lahcen : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et DANOUN Lahcen , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 138
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 BUREAU VERITAS : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et BUREAU VERITAS pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 139
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 SKOBE David : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et SKOBE David, formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 140

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 ACHOUIL Jean -marc : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et ACHOUIL Jean-Marc, formateur ,de A26 formation pour la participation à une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 141

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GASCON Dominique : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GASCON Dominique , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 142

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 VERMARE Didier : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et VERMARE Didier , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 143
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 VERNAY Nathalie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et VERNAY Nathalie, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 144-1

Annule et remplace l'acte n° 144 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GRETA COUP DE PINCEAU 2021: autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et l'association COUP DE PINCEAU pour effectuer une intervention sur une fresque au GRETA de la Loire (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 145

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 BERGERY Anne-marie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et BERGERY Anne -marie , intervenante jury tertiaire pour AMB PRESTA SAS , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 146
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 APAVE : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et la société APAVE pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 147

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 DESCOMBES Thierry : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et DESCOMBES Thierry , intervenant jury/titres professionnels , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 148

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 BAZZARA /CGS LOIRE : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et Mme BAZZARA, de CGS LOIRE, pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 149

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 VILAIN Serge : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et VILAIN Serge , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 150

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 SALOM Fanny : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et SALOM Fanny , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 151

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 TELLI Julie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et TELLI Julie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 152-1

Annule et remplace l'acte n° 152 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 UDSP : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et l'UDSP de la Loire pour la mise en place d'une formation en secourisme au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 153

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 ALCEVI : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et ALCEVI pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 154

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 JAY Sophie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et JAY Sophie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 155

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 GIRAUD Audrey : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GIRAUD Audrey, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 156

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 DUMAS Nathalie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et DUMAS Nathalie, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 157-1

Annule et remplace l'acte n° 157 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 DO Van bi : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et POMPEL Pierre-antoine , intervenant jury/titres professionnels , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 158

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 ARIK Veli : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et ARIK Veli , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 159

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA TALENTS CROISES 2021 : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et des formateurs (rices) de TALENTS CROISES pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 160

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 CALTAGIRONE Célyne : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et CALTAGIRONE Célyne , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 161

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 BAZZARA CGS LOIRE : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et BAZZARA , formateur de CGS LOIRE , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 162
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 CHAMBARD Nadine : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et CHAMBARD Nadine , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 163

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA LP BEAUREGARD 2021: autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et le Lycée Professionnel Beauregard à Montbrison pour l'organisation du forum 2021 des associations de la voie professionnelle Bassin Loire-Centre .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 164

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 COTE Sabrina : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et COTE Sabrina, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 165
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 LUQUET Sophie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et LUQUET Sophie, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 166

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 PARANDON Céline : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et , PARANDON Céline, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 167
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 LUQUET Sophie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et LUQUET Sophie, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 168
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 MOULIN Manon : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et MOULIN Manon , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 169
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 LEVEL Anthony : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et LEVEL Anthony, formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 170

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 MELOUK Lydia : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et MELOUK Lydia, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 171

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 PIGNATELLI Chantal : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et PIGNATELLI Chantal , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 172

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 RIBAUD Philippe : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et RIBAUD Philippe, formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 173

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA NEL formations 2021 : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et la société NEL Formations pour la mise en place d'une formation SST PRP dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 174

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 POMPEL Pierre-antoine : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et POMPEL Pierre-antoine , intervenant jury/titres professionnels , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 175
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 TIPI PORTAGE : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et TIPI PORTAGE pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 176

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA FACE LOIRE 2020-2021 : autorisation de signer une convention de prestation de services entre le GRETA de la Loire et FACE LOIRE pour la mise en place d'une formation technique de recherche d'emploi et coaching dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 177
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 POMMIER Justine : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et POMMIER Justine , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 178
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 PIQUEMAL Franceline : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et PIQUEMAL Franceline, formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 179

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 MASOUYE Magalie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et MASOUYE Magalie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 180
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2020
Réuni le : 01/12/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA CFAI /CFA : autorisation de signer une CONVENTION DE PARTENARIAT entre le CFAI Loire Drôme Ardèche et le GRETA CFA de la Loire pour la mise en œuvre de la section d'apprentis BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle (Lycée Claude LEBOS).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 181

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2021 WEBER Patricia : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et WEBER Patricia , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0